

**Compte Rendu de la réunion du Comité de Village de Taussat les Bains  
Du 12 avril 2024, salle de quartier de Taussat**

La séance est ouverte à 18h30.

Présents : M. Lacombe, M. Glaentzlin, M. Ballongue, Mme Defourne, Mme Garaud, M. Geoffroy,

Mme Georgelin, M. Riquier.

Excusés : M. Auriensis, Mme Bavoizat, M. Fraîche, Mme Huneau, M. Mercadier,

Absents : M. Redon, M. Polo.

**Ordre du jour :**

- 01 : Débordements d'eaux usées
- 02 : Questions concernant la ferme de Taussat
- 03 : Retour sur le questionnaire concernant les sens de circulation de l'allée des Sallois/allée du Bois/allée Robinville
- 04 : Projet de l'IME
- 05 : Lutte contre les chenilles processionnaires, décision des communes du Bassin d'Arcachon
- 06 : Prolifération des moustiques en 2023 décision pour 2024
- 07 : Aménagement du centre de Taussat.
- 08 : Emplacement des poubelles au Vieux Port
- 09 : Impact de la résidence « Les Belles de Taussat » sur le village

**01 : Débordements d'eaux usées :**

Les habitants se posent beaucoup de questions, avez-vous des réponses ?

Des plaintes et recours ont été déposés contre le SIBA. Leur instruction est en cours. Des contrôles indépendants sont régulièrement réalisés pour vérifier la qualité de l'eau. Un constat est en cours concernant les dégradations impactant les riverains suite au débordement des eaux usées du bassin de Titoune.

La consommation d'huitres est à encourager dans un contexte de méfiance préjudiciable aux professionnels.

Il est à noter que le massif forestier, les fossés et le bassin de rétention ont été saturés à cause d'épisodes pluvieux intenses et de longue durée. Les réseaux d'écoulement des eaux pluviales sont venus saturer les réseaux d'assainissement qui ont fini par déborder à quelques endroits de la commune. Des expertises sont en cours. Certaines canalisations devront être rénovées suivant des priorités définies par le SIBA.

Il convient de préciser que de nombreuses communes du Bassin ont été également impactées.

Il faudra anticiper désormais de tels épisodes qui pourraient se reproduire et trouver des solutions de rétention des eaux pluviales à l'échelle des bassins versant du Médoc et des Landes. Une adaptation des réseaux sera nécessaire ; 11 millions d'euros ont été annoncés pour accélérer des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Les derniers épisodes pluvieux ont montré le dysfonctionnement du réseau d'assainissement des communes du bassin d'Arcachon, une réflexion a été proposée pour faire une pause de l'urbanisation pendant les travaux de mise à niveau du réseau d'assainissement et ainsi régler les problèmes de débordements. Le dérèglement climatique et la montée du niveau des océans accentueront ces risques d'inondations.

#### **Entretien des collecteurs d'assainissement :**

Allée des tulipes, canalisation obstruée par le sable, il est soulevé l'absence de passage des camions d'assainissement.

Il faut adresser une demande d'intervention de la société ELOA auprès du SIBA.

#### **Inondations avenue Jean Bart :**

Le fossé qui longe la RD3 depuis le rond-point de l'Avenue Jean Bart côté forêt, manque de toute évidence d'entretien. Ce fossé est formé de tronçons de plusieurs fossés de courte longueur entrecoupés de parties pleines qui servent de passage pour accéder à la forêt. Il n'a pas de sortie d'évacuation. La cartographie réseaux (Mairie) ne fait pas état de ce fossé. Il convient de vérifier auprès du SIBA, tous les fossés étant répertoriés.

#### **02 : Questions concernant la ferme de Taussat :**

**Q1 :** lot 39 : deux constructions en cours sur le même lot ; est-ce normal ?

**R1 :** Oui, puisque l'occupation au sol ne dépasse pas les 20% autorisés

**Q2 :** On constate un mur refait à neuf avec des briquettes : sont-elles exemptes de bardage contrairement à nous ?

**R2 :** si c'est le mur d'origine, oui.

**Q3 :** cette nouvelle construction refaite à neuf a bénéficié d'une demande de travaux, (affichage panneaux) ; devons-nous comprendre l'obtention de passe-droit de la part de la municipalité ?

**R3 :** **il n'y a aucun passe-droit.** Il faut faire la différence entre construction et rénovation, s'il y a conservation totale ou partielle du bâti initial c'est une rénovation donc une demande de travaux suffit. Si la bâtisse a été entièrement rasée, elle doit passer en construction donc avec un permis de construire. Informez le service urbanisme, si vous avez les preuves d'une démolition complète.

**Q4 :** Ces deux constructions semblent bien proches, la distance obligatoire est-elle respectée ?

**R4 :** oui, 3 mètres

**Q5 :** La distance entre le domaine public routier et l'implantation des constructions est-elle également respectée ?

**R5 :** oui, bâti en angle de route ; 6m /3 m

**Q6 :** Une deuxième association a vu le jour dans le lotissement (les Amis de la Ferme de Taussat), c'est irréflecti, elle s'exprime elle aussi au nom des colotis, cette dernière envisage de modifier le cahier des charges : de quel droit ? et pour quoi faire ?

Le cahier des charges actuel est sans limitation de durée. Jusqu'à présent, on ne constate aucune exagération visuelle qui puisse nuire au lotissement. La seule anomalie est une construction à 5,90m au faîtage qui pour les futures constructions, pourrait faire jurisprudence même si le permis a été accepté suivant le RNU. Nous ne voyons pas l'intérêt de modifier le cahier des charges.

**R6** : Il faut contacter l'association concernée. La Mairie est ouverte aux propositions et aux évolutions ce qui a été le cas avec l'association des Amis de la Ferme de Taussat. Nous étudions leurs propositions, la Mairie restant seule décisionnaire.

**1) ASSOCIATION DE LA FERME DE TAUSSAT** depuis 2015 blog

Objet : animer le lotissement de la Ferme de Taussat, dans un cadre convivial, intergénérationnel et multiculturel, indépendant de toute préoccupation politique, religieuse ou philosophique.

R.N.A : W336003055 ;

Activités : associations culturelles, de loisirs, associations de défense de l'environnement, associations éducatives, associations humanitaires, d'entraide, sociales, associations, organismes de consommateurs et d'usagers, épiceries solidaires

**2) ASSOCIATION LES AMIS DE LA FERME DE TAUSSAT** depuis 2023

Objet : garantir l'esprit des fondateurs : des petites maisons dans un bois d'exception ; respect, convivialité, paix dans un environnement calme en sont les principes ; interdiction de tout prosélytisme à caractère religieux ou politique ; référence au cahier des charges en vigueur ou au Plan Local d'Urbanisme de Lanton zone UCf ; R.N.A : W336007625

Activités : AMICALES, GROUPEMENTS AFFINITAIRES, GROUPEMENTS D'ENTRAIDE (amicale de personnes originaires d'une même région)

**A Contrôler** : la stabilité des arbres place des Pins, au lotissement de la Ferme, inquiétude de certains riverains sur leur balancement lors des bourrasques de vent qui sont de plus en plus nombreuses.

Un contrôle a déjà été effectué sur ce site, à la suite de quoi un arbre avait été coupé.

Les pins sont nombreux et penchés, il est demandé que chaque arbre coupé soit remplacé.

**03 : Retour sur le questionnaire concernant l'allée des Sallois/l'allée du bois et l'allée Robinville :**

Suite au questionnaire distribué le 15 février pour connaître l'opportunité d'un sens unique faisant une boucle depuis l'allée des Sallois jusqu'à l'allée Robinville/D3 via l'allée du Bois, nous avons obtenu **60% de réponses**.

**favorable = 18% ; défavorable = 82%. Ces allées resteront donc en double sens.**

Les habitants s'expriment pour sécuriser les sorties de ces allées :

- Il serait plus sécurisant d'enlever le stop au départ de l'allée des sallois car on est obligé de s'avancer pour s'assurer de la traversée du boulevard de la plage en direction de Taussat ou de la RD3. Mais il y aurait un manque de visibilité avec les véhicules en stationnement sur le boulevard, pour laisser la priorité à droite.
- La mise en place d'un rond-point n'est pas possible compte tenu du besoin d'emprise au sol trop important.
- A l'entrée du boulevard de la Plage, en direction du centre de Taussat, la plupart des véhicules arrivant de l'axe principal Cassy --> Andernos accélèrent dangereusement
- La limitation de la vitesse à 30km est possible.

- L'obligation de se garer d'un seul côté apparaît difficile, compte tenu de la structure des bas-côtés et du risque d'augmentation de la vitesse.
- La mise en place d'un miroir serait possible pour sécuriser cet endroit.
- On pourrait faire de même pour la sortie de l'allée des Sallois où la visibilité est mauvaise.
- Il paraît urgent de refaire ces rues qui sont dans un état déplorable avec l'enfouissement des câbles. Il est rappelé que ce type de travaux doit être inscrit dans une programmation et que la commune investit en moyenne 500000.00 € /an dans la réfection des réseaux routiers)

#### **04 : Evolution du projet de l'IME :**

Le déménagement sur Biganos est prévu d'ici 2 à 3 ans. C'est un site privé qui appartient à l'ADAPEI. La mairie sera vigilante sur les futures propositions d'aménagement en temps opportun.

#### **05 : Lutte contre les chenilles processionnaires : décision des communes du Bassin d'Arcachon :**

C'est au Préfet de déterminer par arrêté préfectoral les mesures à mettre en œuvre sur son Département et leurs modalités d'application, après avis de l'Agence Régionale de Santé et du

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques et en tant que de besoin de tout organisme utile. En gironde, (septembre 2023) absence d'arrêté préfectoral...

Malgré cela, sur le domaine public, l'installation de poches est possible sur demande en mairie.

Pour plus d'informations, disponible sur Arte/You Tube : [Conquérants - ARTE - 3 La chenille processionnaire du pin »](#)

**Été :** Ponte des œufs des papillons dans les pins et premières éclosions des larves de papillons (chenilles).

**Automne :** Construction des nids par les chenilles. Evolution biologique des chenilles (différents stades larvaires), qui se nourrissent, la nuit, des aiguilles de pins.

**Hiver :** Hibernation des chenilles dans les nids.

**Printemps :** Descente en file indienne des chenilles pour s'enterrer dans le sol.

Transformation en chrysalides, puis en papillons qui sortiront de terre à partir du mois de juin.

#### **06 : Inquiétude de la prolifération des moustiques en 2023 décision pour 2024 :**

Prolifération des moustiques. On constate des moustiques plus ou moins tout au long de l'année.

Il devient cependant presque impossible de profiter de son jardin le printemps venu, ça devient infernal.

Faut-il privilégier une prolifération intensive de ces insectes, au détriment de l'être humain ?

Une hirondelle ou un martinet mange jusqu'à 1 000 insectes volants minimum par jour dont les moustiques. Durant la saison hivernale, les agents du SIBA ont ainsi répertorié, avec l'aide de la LPO, l'ensemble des sites où les hirondelles nichent : ils ont cartographié chaque nid. Les hirondelles sont très fidèles à leur lieu de naissance et reviennent nicher chaque année

au même endroit. En d'autres termes, si une population disparaît d'un endroit, il sera très difficile de la faire revenir.

Le 1er objectif de ce projet consiste ainsi à sécuriser la présence des populations existantes en posant 142 nids à hirondelles. 78 nichoirs ont également été installés pour les martinets. Leur mode de vie est complètement différent de celui de l'hirondelle, la LPO a positionné les nids en fonction de sa connaissance de l'espèce sur ce secteur. De nouvelles perspectives seront arrêtées en fonction des taux d'occupation de ces nids artificiels.

Des nids sont installés sur Lanton, dont au moins deux sur le vieux port de Taussat.

Il est bien sûr indispensable de vider toutes réserves d'eau (bacs à fleurs, jardinières...).

### **07 : Aménagement du centre de Taussat :**

Une rencontre a eu lieu le lundi 8 avril dernier avec les commerçants. Suite aux échanges sur les arrêts minutes ; les stationnements, les zones de livraison ; le fleurissement ..., une proposition de plan affiné sera présentée courant mai. Le début des travaux (afin de ne pas trop pénaliser l'activité des commerces) est programmé pour mi-janvier sur une durée maximale de 3 mois, en 5 phases d'1 semaine et demi à 2 semaines.

Phase 1 : de la Bricaille à l'allée st Henry.

Phase 2 : de l'allée st Henry à l'Océana.

Phase 3 : de l'Océana aux Belles de Taussat.

Phase 4 : des Belles de Taussat à la place de Courcy.

Phase 5 : Rue de la poste, qui passera en sens unique depuis la rue Guy Célérier vers le Bd de la plage. La question de ce sens unique est posée.

Ensuite, sont prévus l'enrobé de mur à mur, sur 2 jours, puis le marquage au sol.

L'alimentation du réseau d'eau sera refaite ainsi que l'éclairage public. En amont début décembre, les candélabres seront déposés.

**Pour rappel concernant « la zone de rencontre » : les piétons sont prioritaires sur les vélos et les vélos sur les voitures. Piétons et vélos pourront circuler dans les deux sens. La vitesse est limitée à 20km/h.**

Le stationnement en épi soulève une inquiétude pour la sécurité des piétons et cyclistes, un stationnement avec un angle de 30° ou moins serait peut-être moins dangereux.

**Se garer en marche arrière** en refroidit plus d'un, mais il serait plus raisonnable de toujours se garer de cette façon dans les garages et les parkings. Sachez en effet que cette technique se révèle moins dangereuse !

Les dimensions d'une place de parking varient en fonction de l'**angle du stationnement** et l'**angle de la voie de circulation**

- Angle de **45°** : Longueur de 4,80 m, largeur de 2,20 m. largeur voie de circulation : 3,5m
- Angle de **60°** : Longueur de 5,15 m, largeur de 2,25 m. largeur voie de circulation : 4m
- Angle de **75°** : Longueur de 5,10 m, largeur de 2,25 m. largeur voie de circulation : 4,5m

### **08 : Emplacement des poubelles au Vieux Port :**

Une rencontre a eu lieu mercredi 3 avril avec les riverains pour finaliser les besoins du secteur. Il en ressort la demande de réutiliser le cache existant, en le faisant pivoter pour séparer la Cabane des Arts des toilettes. Les riverains pourront ainsi continuer à mettre à l'abri des regards, leurs poubelles et containers, ainsi qu'un récupérateur de verre. Une dalle sera réalisée par les services techniques de la mairie pour faciliter le roulement des bacs et le nettoyage. **Proposition** à faire valider par la COBAN pour la collecte.

**Information pour les biodéchets** : depuis le 1 janvier, une obligation est faite de proposer des composteurs individuels et collectifs, afin de créer de l'énergie verte, locale et stockable par l'unité de méthanisation de Mios. La COBAN a distribué 2200 bacs individuels en 1 semaine1/2 sur la Commune. Une réflexion est lancée pour une implantation stratégique aux niveaux des quartiers, des professionnels et des habitats collectifs (+20 logements) pour une mise en service fin 2025.

### **09 : l'impact de la Résidence "Les Belles de Tausat" sur le village :**

Taux d'occupation de la résidence ; Pourcentage de propriétaires occupants ; Pourcentage de propriétaires bailleurs ; Impact sur les commerces locaux ; Impact sur la vie des riverains. Vous avez des réponses, merci de contacter le comité de village de Tausat par mail : [comitedevillagetaussat@ville-lanton.fr](mailto:comitedevillagetaussat@ville-lanton.fr)

Une enquête auprès des commerces sera menée.

Le salon de thé/café est ouvert.

### **Questions/ informations :**

- Pourquoi les chiens ne sont-ils pas interdits toute l'année au niveau des plages ?
- L'horaire d'éclairage du vieux port pourrait-il être actif jusqu'à 1h du matin, en saison comme demandé ?
- Demande d'entretien de l'allée Thalassa, avant la saison : raclage/stabilisation et rebouchage des trous.
- Sur le secteur de la "zone de rencontre " (secteur priorité piétons) du Vieux Port, un marquage au sol approprié en entrée de zone viendra compléter la signalisation existante.

La séance est levée à : 20h25.